

POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. NOTRE APPROCHE DE LA DURABILITÉ

Ambioner est née de l'idée de faire les choses autrement en ingénierie et de devenir une référence en *ingénierie durable pour des bâtiments plus performants*. Cette approche repose sur les principes suivants :

1. **Améliorer la société et la planète** en concevant des bâtiments durables, plus respectueux de notre environnement.
2. **Avoir un impact positif sur l'humain**, autant sur nos employés que sur nos partenaires et clients.
3. **Être rentable**.

Dans un sens plus large, cette approche s'arrime aux définitions reconnues du développement durable. Comme Ambioner a choisi de s'inspirer du référentiel BNQ-21000 pour amorcer une démarche plus structurée en 2017, nous retenons la définition du développement durable que l'on retrouve dans ce référentiel, soit qu'il s'agit d'un mode de :

Développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs et qui s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement

L'approche vise à orienter les actions de tout le personnel d'Ambioner envers l'organisation elle-même, envers ses partenaires, ses clients, ses fournisseurs de biens et services de même que la société en général. Ambioner a par ailleurs mis sur pied en 2017 un comité de développement durable formé d'employés et d'un membre de la direction afin de concrétiser son approche dans un plan d'action appuyé sur des cibles mesurées et visant une amélioration continue.

1.1 PRINCIPES

1.1.1 AMÉLIORER LA SOCIÉTÉ ET LA PLANÈTE

Cela implique de réduire à la source notre impact environnemental :

- > Priorisation d'une approche d'écoconception dans les projets que réalise l'entreprise
- > Gestion de matières résiduelles selon une approche 3-RV
- > Politique et procédure d'acquisition responsable
- > Programmes incitatifs de transports alternatifs à l'auto solo
- > Priorisation de projets soutenant l'essor du domaine du bâtiment vert et durable
- > Inventaire des émissions de GES (en développement)

Nous croyons aussi que l'amélioration passe obligatoirement par la collaboration. C'est pourquoi nous nous soucions de maintenir des partenariats avec des organisations ayant des visées similaires à Ambioner, et ce, principalement dans le domaine du bâtiment vert et durable :

- > Membre du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa)
- > Membre du créneau d'excellence Bâtiment vert et intelligent de la région de Québec (Québec BVI)
- > Membre de l'Association of Energy Services Professionals (AESP)
- > Membre de BOMA Québec
- > Membre de l'ASHRAE



- > Membre de l'Institut de développement urbain du Québec (IDU)
- > Membre de l'Association des gestionnaires de parc immobiliers institutionnels (AGPI)
- > Membre du Conseil Québécois des entreprises en efficacité énergétique

1.1.2 AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR L'HUMAIN

Concrètement, cela se traduit par un souci d'appliquer une saine gouvernance d'entreprise qui se décline par les orientations suivantes :

- > Adoption de politiques, procédures et programmes conséquents.
- > Conciliation travail-vie personnelle avec horaires flexibles.
- > Promotion des saines habitudes de vie.
- > Prévention et gestion des risques en santé et sécurité.
- > Processus d'embauche sans discrimination quant au genre, à la race, à l'orientation sexuelle et à la religion.
- > Communication régulière aux employés sur les grandes orientations de l'entreprise.
- > Accent sur une approche personnalisée avec nos clients.
- > Accent sur le confort et le bien-être des occupants dans notre approche de conception.

1.1.3 ÊTRE RENTABLE

Ambioner s'efforce de choisir ses projets en fonction des deux premiers principes énoncés. Certains projets nous permettent par exemple d'avoir une influence directe sur les décideurs et les donneurs d'ouvrage, de manière à améliorer pas à pas le domaine du bâtiment ou un de nos champs d'activités. D'autres visent le bien commun, sont particulièrement novateurs et utiles sur le plan social et environnemental, inspirent nos experts par leur degré de complexité, etc. D'autres encore servent essentiellement à apporter de l'eau au moulin, à occuper notre atelier, parce qu'il le faut bien. Mais il n'en demeure pas moins que, pour Ambioner, respecter le budget annuel prévu est plus un moyen de réaliser notre mission qu'un objectif.

Autrement dit, notre but premier, en tant qu'entreprise, c'est de réaliser des projets ; eux seuls peuvent véritablement avoir un impact à la fois sur l'environnement, la société et l'humain, ainsi que sur notre rentabilité. Pour nous permettre d'atteindre nos objectifs, tout passe donc par nos projets : **pourquoi** nous les choisissons et **comment** nous les réalisons. C'est uniquement comme cela que nous pouvons à la fois être utiles et durer.

1.2 PORTÉE

Tous les employés sont priés de se familiariser avec cette politique. La politique s'applique à tous les membres de l'équipe de direction impliqués dans la planification stratégique d'Ambioner.

1.3 AUTORITÉ

Les politiques de développement durable d'Ambioner relèvent de la direction.

1.4 RÉVISION/APPROBATION ET SUIVI

L'approche de la durabilité d'Ambioner peut être révisée par le comité de développement durable, et ce dernier peut proposer des modifications à la direction.

1.5 SUIVI

Le plan d'action en développement durable permet d'appliquer concrètement les orientations énoncées dans cette approche.



2. POLITIQUE D'ACQUISITION RESPONSABLE (PAR)

2.1 OBJECTIFS

- > Faire la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance auprès de tous les acteurs intervenant dans le cycle d'approvisionnement d'Ambioner
- > Suivre un processus d'approvisionnement en cohérence avec nos valeurs et principes
- > Sélectionner les fournisseurs en privilégiant des choix écoresponsables et, lorsque possible, équitables (ex : café)
- > Gérer de façon efficiente le budget alloué aux approvisionnements afin de réaliser des économies mesurables sur le long terme

2.2 PRINCIPES

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la PAR nécessite de développer et maintenir une saine relation avec nos fournisseurs, relation qui repose sur les principes suivants :

2.2.1 FIABILITÉ ET QUALITÉ

La qualité de la prestation d'un service ou des produits de nos fournitures fait partie de la chaîne Fournisseurs-Ambioner-Clients. La fiabilité et la qualité doivent donc être constantes. Si un produit ou service d'un fournisseur affecte négativement notre prestation de service, notre client associera fort probablement cette mauvaise prestation uniquement à Ambioner et non notre fournisseur. Donc si un fournisseur nous laisse tomber, nous mettons nos clients à risque.

2.2.2 RAPPORT QUALITÉ-PRIX

Pour Ambioner, la qualité, le respect de l'environnement, la santé et le mieux-être de ses employés et de la population en général et l'équité ont autant d'importance que le prix. Comme le plus bas prix représente rarement le meilleur rapport qualité-prix et externalise les coûts à l'ensemble de la société, Ambioner est prête à assumer cette internalisation des coûts. Notre procédure d'achat précise et oriente les surcoûts acceptables que cette internalisation implique.

2.2.3 RESPECT DES ÉCHÉANCIERS

Nous avons besoin que nos fournisseurs respectent les échéanciers convenus et qu'ils avertissent dès que possible de l'impossibilité d'honorer nos demandes dans les temps requis.

2.2.4 COMMUNICATION

Ambioner se développe dans une optique d'amélioration continue et nous sommes donc très ouverts à discuter périodiquement avec nos fournisseurs pour identifier de nouvelles approches pour satisfaire nos besoins.

2.2.5 SOLVABILITÉ

Dans le même esprit de l'intégrité de la chaîne Fournisseurs-Ambioner-Clients, nos fournisseurs doivent disposer de flux de trésorerie suffisants pour répondre à nos requêtes de façon constante. Ambioner, en cas de doute, pourrait requérir de ses fournisseurs qu'ils puissent démontrer qu'ils sont solvables.

2.2.6 APPROCHE DE PARTENARIAT

Ambioner prône la collaboration et est convaincue qu'une relation intègre et transparente est un gage de succès pour les parties impliquées. Nous n'hésiterons pas à partager nos meilleures pratiques avec nos fournisseurs et nous



attendons la même approche de leur part. De même que nous le faisons pour nos clients, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs n'épargnent aucun effort pour fournir le meilleur produit ou service possible.

2.3 PORTÉE

Tous les employés sont priés de se familiariser avec cette politique. La politique s'applique à tous les membres de l'équipe administrative et de la direction impliqués dans les processus d'acquisition.

2.4 AUTORITÉ

La PAR relève de la direction.

2.5 RÉVISION/APPROBATION ET SUIVI

La PAR peut être révisée par le comité de développement durable, et ce dernier peut proposer des modifications à la direction.

2.6 SUIVI

Le plan d'action en développement durable permet de concrètement appliquer les orientations énoncées dans cette PAR.



3. PROCÉDURE D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

Cette procédure vise à préciser notre démarche d'achat des biens et services afin qu'elle permette de répondre aux objectifs de notre politique d'acquisition responsable (PAR).

3.1 BIENS MATÉRIELS

3.1.1 PAPIER

- > 100 % recyclé de préférence.

Ou

- > Certifié FSC provenant de forêts gérées durablement.

3.1.2 CAFÉ

- > Certifié équitable, et préférablement d'un grossiste/torréfacteur local

3.1.3 FOURNITURES DE BUREAU

Pour à peu près tous les produits, il existe maintenant une option écoresponsable à prioriser.

3.1.4 PRODUITS D'ENTRETIEN

- > Utilisation de produits écoresponsables (ex : BioVert, Attitude, etc.)

3.1.5 BIENS MATÉRIELS DIVERS

- > Avant d'acheter, s'interroger sur le besoin :
 - À quoi va répondre le bien acheté ?
 - A-t-on une alternative en inventaire qui peut répondre au même besoin ?
 - Pourquoi en a-t-on besoin au juste ? Est-ce vraiment justifié ?
 - Pourrait-on l'acheter usagé ?
- > Vérifier quels fournisseurs locaux/régionaux (rayon de 50 km) peuvent offrir le produit
- > Demander si une option écoresponsable/verte/naturelle/faite de produits recyclés est disponible
 - Si cette option est plus de 25 % plus chère, en aviser la direction
- > Demander si une option équitable est disponible
 - Si cette option est plus de 25 % plus chère, en aviser la direction
- > Quand la valeur totale d'achat excède 500 \$, demander 2 soumissions
- > Quand la valeur totale d'achat excède 1 000 \$, demander 3 soumissions
- > Vérifier le prix du produit équivalent sur internet
- > Si le produit équivalent est 25 % moins cher (ou +) sur internet, discuter avec le soumissionnaire local envisagé
- > Pour le produit sélectionné, viser un emballage minimal et recyclable
 - Éviter la styromousse
- > Dès que la valeur totale d'achat annuel excède 500 \$, faire une courte recherche diligente sur le produit :
 - Entrer les mots-clés (nom du produit ou de la compagnie + environnement + toxique + infraction + fraude + rappel)
 - Exemple : Faire un test avec le produit Roundup



- Si le résultat est sans équivoque (comme pour le Roundup) et que le produit présente des risques documentés, trouver une autre solution
- Si le résultat est ambivalent, en parler avec la direction.
- > Créer une liste de produits et fournisseurs « certifiés » au fur et à mesure.

3.2 SERVICES ET ÉVÉNEMENTS

3.2.1 TRAITEURS LUNCH & LEARN

- > Privilégier un traiteur local (rayon de 10 km)
- > Requérir une option 0-déchet « ultime »
 - Pas d’ustensile/serviette de table/condiment ; on a tout ce qu’il faut au bureau
 - Le contenant doit être 100 % recyclable ou compostable¹
- > Idéalement prévoir des pichets d’eau pour le Lunch & Learn et les rencontres internes (ex diner/souper d’équipe, party été et Noël) et ainsi éviter les breuvages en format à usage unique
- > Commander 25 % des repas « sans-viande » ou végétariens
- > Fournir un « one-pager » de nos conditions et suggestions aux entreprises

3.2.2 DÉPLACEMENT D’AFFAIRES

- > Par défaut, location de voitures compactes

3.2.3 SERVICES PROFESSIONNELS

- > Privilégier, lorsque possible, un fournisseur qui est aussi un client
- > Privilégier des fournisseurs déjà reconnus en matière de développement durable (p. ex. Desjardins pour les services financiers)
 - Leur laisser savoir que nous avons une démarche formelle de développement durable et une politique d’acquisition responsable
- > Évaluer la possibilité que le service soit fourni par une entreprise d’économie sociale
- > Quand la valeur totale du service excède 10 000 \$/an, évaluer la possibilité de demander 3 soumissions
- > Dès que la valeur totale du service requis excède 1 000 \$, faire une courte recherche (internet) diligente sur le fournisseur de service :
 - Entrer les mots-clés (nom de la compagnie + fraude + amende + poursuite)
 - Discuter du résultat avec la direction
- > Créer une liste de fournisseurs « certifiés » au fur et à mesure.

Quelques sources de renseignements :

- > <https://equiterre.org/fiche/produits-equitables>
- > <https://alternaeco.com/>
- > <http://choisirequitable.org>
- > <https://encoreco.ca/boutique/>

¹ Contenants compostables acceptés seulement quand une option de compostage sera disponible au bureau de Québec ou de Montréal.



4. PROCÉDURE D'APPLICATION DE L'APPROCHE 3R-V

Selon l'approche 3R-V, un programme de gestion des matières résiduelles durable doit être basé d'abord sur une **réduction** à la source, puis sur des opportunités de **réemploi** des biens consommables, ensuite sur un service de **recyclage** efficace, et finalement sur la **valorisation** des résidus ultimes en un produit exploitable. Pour une description plus exhaustive voir le document descriptif du système de gestion des matières résiduelles.

4.1 RÉDUIRE À LA SOURCE

- > Application de la procédure d'acquisition responsable pour toute nouvelle acquisition de biens envisagée.
- > Filtration de l'eau potable du robinet pour éliminer l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique.
- > Objectif 0 déchet ultime pour les services de traiteur (ex. : Lunch & Learn).
- > Utilisation de papier 100 % recyclé.
 - Objectif de réduction à la source à atteindre fin 2022 : 10%²
- > Impression recto verso sélectionnée par défaut sur tous les postes.
- > Archivage électronique priorisé.
- > Plans et devis en format électronique (à moins d'avis contraire des clients).
- > Chaîne #puces sur l'application de messagerie interne Slack.
- > Communication/sensibilisation pour l'élimination des sacs de plastique à usage unique.

4.2 RÉEMPLOYER

- > Application de la procédure d'acquisition responsable pour toute nouvelle acquisition de biens envisagée.
- > Chaîne #puces sur l'application Teams.
- > Bac pour « objets à donner » installé dans l'entrée des employés.

4.3 RECYCLER

- > Tri sélectif des matières résiduelles : papier et plastique-verre-métal.
- > Boîtes spécifiques de récupération pour contenants consignés.

4.3.1 MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE/INFORMATIQUE ET MATÉRIEL VISÉ PAR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP).

- > Tirage ponctuel à l'interne pour le matériel informatique quasi désuet mais qui peut encore servir
- > Récupération et réemploi du matériel informatique obsolète avec Uni-Recycle (www.uni-recycle.com)
- > Recyclage des cartouches d'imprimantes avec Unirecycle
- > Récupération des piles usées avec Unirecycle
- > Récupération des ampoules fluocompactes et des tubes fluorescents avec Unirecycle.

4.4 VALORISER

- > Valorisation du marc de café.

² Cet objectif de réduction à la source sera corrélé à notre chiffre d'affaires et non en valeur absolue. Nous nous baserons sur une intensité (kg de papier acheté/chiffre d'affaire annuel) pour l'année de référence 2021. Évidemment l'augmentation de notre chiffre d'affaires implique un accroissement de nos besoins en papier mais cela n'est pas nécessairement linéaire. Notre chiffre d'affaire est en croissance constante depuis les débuts de la firme en 2009.



- > Intégration graduelle du compostage à partir de septembre 2019.
- > Chaîne « puces » sur l'application interne Slack.

4.5 ÉVÉNEMENTS INTERNES ÉCORESPONSABLES (PARTY D'ÉTÉ, NOEL, AUTRES)

- > Planifier de réduire à la source tous les intrants requis (ex : pas de bouteille d'eau à usage unique, pas de verres /vaisselle/ustensiles en plastiques à usage unique, pas de condiments en emballage unique etc.)
- > Si un traiteur est impliqué, requérir une option 0-déchet « ultime »
 - Pas de vaisselle/ustensile/serviette de table/condiment en plastique jetable ou dans des emballages à usage unique
 - Le contenant doit être 100 % recyclable ou compostable³
- > Gérer les matières résiduelles selon une approche 3R-V même si l'activité est à l'extérieur du bureau
- > Commander 25 % des repas « sans-viande » ou végétariens

4.6 OBJECTIF GLOBAL

Nous allons viser 10% d'accroissement du taux de récupération des matières recyclables à la fin de 2022 et 50% d'accroissement du taux de valorisation des matières putrescibles grâce à la mise en place de notre TERO à l'été 2021. On se donne comme cible fin 2022 car avec la pandémie, 2020 n'est pas une année de référence représentative.

Une caractérisation des matières résiduelles sera complétée à la fin de l'été 2021.

NOTES :

1. Le processus de certification ICI on Recycle + (niveau Performance) de Recyc-Québec a été amorcé à l'automne 2020.

³ Contenants compostables acceptés seulement quand une option de compostage sera disponible au bureau de Québec ou de Montréal.



5. TRANSPORTS ALTERNATIFS

Ambioner met graduellement en place un programme de transport alternatif afin d'encourager ses employés à réduire l'utilisation de l'automobile en solo lors de leurs déplacements entre leur domicile et le travail, et aussi pour les déplacements professionnels. Par ce programme, Ambioner veut évidemment contribuer à la lutte aux changements climatiques en réduisant les émissions de GES liées au transport, mais elle vise aussi à faire la promotion de saines habitudes de vies auprès de ses employés et à contribuer à réduire l'impact global de l'auto solo sur la qualité de l'air et donc sur la santé de la population dans un sens large.

Le Programme de transport alternatif s'appuie sur les volets suivants :

5.1 PROMOUVOIR LE TRANSPORT ACTIF (MARCHE, VÉLO, COURSE, ETC.)

- > Support à vélos intérieurs et extérieurs
- > Douches
- > Ateliers « entretien vélo »
- > Location de vélos électriques pour déplacements d'affaires à courte distance du bureau
- > Participation au Mois du vélo de Vélo Québec
- > Viser la certification Vélosympathique
- > Application hOP

5.2 FACILITER LE COVOITURAGE

- > Stationnement prioritaire
- > Chaîne #covoiturage sur Slack
- > Application hOP

5.3 ENCOURAGER L'UTILISATION DU TRANSPORT COLLECTIF

- > Contribution à l'achat de titres mensuels ou annuels Abonne-Bus (RTC) ou OPUS (STM)

5.4 MODIFIER LES HABITUDES DE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- > Priorisation de l'utilisation du train et de l'autobus VS voiture de location
- > Abonnement à Communauto
- > Salles équipées de système vidéoconférence.

NOTES

1. Ambioner a participé en 2019 et 2020 au projet Employeurs en Mouvement, une initiative des chambres de commerces de Québec et Lévis et coordonné par Mobili-T, le Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain.
2. Ambioner a déposé sa candidature à la certification VéloSympathique en novembre 2020 et s'est vue décernée la certification Bronze, valide pour 3 ans, en janvier 2021.
3. Ambioner participe à l'initiative panquébécoise *Sur deux roues, encore plus loin* qui fait la promotion du vélo à assistance électrique comme alternative aux déplacements automobiles pour les navetteurs du Québec. Cette initiative sera coordonnée conjointement par les organismes Mobili-T et Équiterre